

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025
COMMUNE DE NOGENT

La réunion a débuté le 22 mai 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PONCE Thierry.

Membres présents :

Madame AUBERTOT-BREGEAULT Maud - conseillère municipale
Madame BERNARD Roseline - Adjointe aux Animations, qualité et cadre de vie
Madame BLAUT Martine - conseillère municipale
Madame BOUVENET Christelle - conseillère municipale
Monsieur BREVART Cyril - conseiller municipal
Monsieur GAUTHEROT Michel - Adjoint à l'Environnement et au développement durable
Madame GORSE Anne-Marie - conseillère municipale
Monsieur GUENARD Yves - conseiller municipal
Monsieur GUYOT Patrick - conseiller municipal
Madame LE GRAËT Dominique - maire délégué
Monsieur LOGEROT Patrice - Adjoint aux Travaux et veille économique
Monsieur MELIN François - conseiller municipal
Monsieur MORO Marcel - conseiller municipal
Monsieur PERUCCHINI Benjamin - maire délégué
Monsieur PETTINI Jean-Michel - Maire délégué
Monsieur PONCE Thierry - Maire
Monsieur PRODHON Patrick - Adjoint à la Culture, communication et tourisme
Monsieur VOILLEQUIN Laurent - conseiller municipal

Membres absents représentés :

Madame BAILLOT Claudine - conseillère municipale Pouvoir donné à M GUYOT Patrick - conseiller municipal
Madame COLLIER Corinne - Adjointe à l'enfance et aux associations Pouvoir donné à M PRODHON Patrick - Adjoint à la Culture, communication et tourisme
Madame DI MARTINO Chantal - conseillère municipale Pouvoir donné à Mme GORSE Anne-Marie - conseillère municipale
Madame FLAGET Estelle - conseillère municipale Pouvoir donné à M PERUCCHINI Benjamin - maire délégué
Madame LE DUC Sandrine - conseillère municipale Pouvoir donné à Mme BOUVENET Christelle - conseillère municipale
Madame NANCEY Elodie - conseillère municipale Pouvoir donné à Mme BLAUT Martine - conseillère municipale
Madame SIMONNET Marie-Christine - Adjointe au social, santé et services Pouvoir donné à Mme BERNARD Roseline - Adjointe aux Animations, qualité et cadre de vie

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PRODHON

Le quorum (plus de la moitié des 25 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Compte-rendu des décisions prises par Mr le maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)
- Demande d'adhésion du SI Nord Bassigny au SDED 52 et modifications statutaires
- Instauration de la délégation permanente de compétence du Conseil municipal au bénéfice du Maire pour la vente de sépultures
- Modification du règlement des cimetières
- Présentation rapport activité aggro CHAUMONT 2023
- Demandes de subventions des projets de la commune pour l'année 2025
- Questions diverses

- Compte-rendu des décisions prises par Mr le maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises par M le Maire de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard des 15 (quinze) déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- Propriété cadastrée section AC139, AC140 n° 20250011, 40 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 52800 Nogent :

Propriétaire : CONSORTS THOUVENIN;

Acquéreurs : ANDREN Thierry;

- Propriété cadastrée section AC700, AC702, AC704, AC710, AC712, AC932, AC1089, AC1250, n° 20250012, 4 bis Rue des Ecoles 52800 NOGENT:

Propriétaires : SCI DORMOY ET FILS;

Acquéreur : MUNIERE Axel ;

- Propriété cadastrée section ACI 128 n°20250013, 17 Rue Malaingre 52800 NOGENT

Propriétaire : ORFAO Laurindo ;

Acquéreur : GASPAR-DOS SANTOS Samuel-Cathy;

- Propriété cadastrée section AB226, n°20250014, 5 Rue de Verdun 52800 NOGENT :

Propriétaire : VALLEE Laurent ;

Acquéreur : NYANGOLO AZOMBO Leonel ;

- Propriété cadastrée section AD360, n°20250016, 10 Rue Joliot Curie 52800 NOGENT :

Propriétaire : SCHOLLHAMMER Fabienne ;

Acquéreur : TEIXEIRA Fernando ;

- Propriété cadastrée section AN47, n°20250010, Rue Marcel Galland 52800 DONNEMARIE :

Propriétaire : CONSORTS FAIPOUX-LESPRIT ;

Acquéreur : ROUBEYRIE Jonathan ;

- Propriété cadastrée section AC628, AD627, n°20250018, 9 Rue des Fleurs 52800 NOGENT :

Propriétaire : GIRARDOT Maryvonne ;

Acquéreur : FLEUROT Cyrille ;

- Propriété cadastrée section AH85, AH87, n°20250019, 14 rue du château 52800 Nogent :

Propriétaire : CONSORTS MATEOS ;
Acquéreur : MESSIEURS CHEVALIER-POUPOT ;

Propriété cadastrée section AC377, AC843, n°20250020 , 17 Rue Gambetta 52800 NOGENT:

Propriétaire : RDVA 52 ;
Acquéreur : MASSELOT Valérie ;

Propriété cadastrée section AB346 , n°20250021, 25 Rue Bernard Dimey 52800 NOGENT:

Propriétaire : RENOUX Arnaud ;
Acquéreur : HENRIOT Loïc ;

Propriété cadastrée section AC724, AC1128, n°20250022, 17 Rue Malaingre 52800 NOGENT:

Propriétaire : ORFAO Laurindo ;
Acquéreur : GASPAR-DOS SANTOS Samuel-Cathy;

Propriété cadastrée section AB57, n°20250023, 20 Rue de la Perrière J2800 NOGENT:

Propriétaire : JOLLY Sabrina ;
Acquéreur : UHL Loris ;

Propriété cadastrée section AC6, AC7, AC8, AC9, n°20250024, La ville haute centre 52800 Nogent :

Propriétaire : PRENAT Daniel ;
Acquéreur : CUNY-DESLOGES Thomas-Jennifer;

Propriété cadastrée section AH258, n°20250025, 21 Rue de Verdun 52800 NOGENT:

Propriétaire : RAVIER Daniel ;
Acquéreur : SAMMOUD Mourad ;

Propriété cadastrée section AB207, AB212, n°20250026, 91 Rue du Maréchal de l'attre 52800 NOGENT :

Propriétaire : HUCHARD Olivier;
Acquéreur : MOCQUART-MASSON Alexandre-Morgane;

Vote : Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.

25 voix pour

- Demande d'adhésion du SI Nord Bassigny au SDED 52 et modifications statutaires

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny du 29 janvier 2025 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC ».

Vu la délibération du SDED 52 du 27 mars 2025 acceptant l'adhésion du SIE et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « TIC ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour, ainsi que par ailleurs d'autres mises à jour des annexes sont apportées.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires

En conséquence,

Après en avoir délibéré à voix POUR, voix CONTRE,
ABSTENTIONS,

Le conseil municipal,
- donne un avis favorable
- ne donne pas un avis favorable
(rayer la mention inutile)

- à la demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny
- aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

25 voix pour

- Instauration de la délégation permanente de compétence du Conseil municipal au bénéfice du Maire pour la vente de sépultures

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Considérant que les dispositions susvisées permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le

Maire la délégation suivante :

- **Accorder** une délégation au maire pour la vente de sépultures

Prévoit la suppléance au profit du premier adjoint en cas d'absence ou d'empêchement

25 voix pour

- Modification du règlement des cimetières

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de définir un règlement communal pour les cimetières de la Ville de Nogent et des communes associées ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement municipal des cimetières de la Ville de Nogent et des communes associées ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

25 voix pour

- Présentation rapport activité agglo CHAUMONT 2023

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport d'activité de l'Agglomération de Chaumont établi pour l'année 2023 ;

Considérant que ce rapport d'activité a fait l'objet d'une présentation au Conseil communautaire de l'Agglomération de Chaumont dans sa séance en date du 26 septembre 2023 ;

Considérant que ce rapport d'observations doit être présenté au Conseil municipal, la commune de Nogent étant membre de l'Agglomération de Chaumont ;
Vu le débat qui en a suivi ;

REND ACTE de la présentation du rapport d'activité de l'Agglomération de Chaumont établi pour l'année 2023 ;

NOTE que les Conseillers municipaux ont été invités à en débattre.

Pas de vote, le Conseil municipal prend acte

25 voix pour

- Demandes de subventions des projets de la commune pour l'année 2025

Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n° 99-1060 en date du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
Considérant que la ville de Nogent est susceptible de bénéficier de financement au titre des projets de la commune pour l'année 2025 ;
Après en avoir délibéré,

APPROUVE La liste des projets communaux nécessitant des demandes de subventions ;

ARRÊTE les sommes HT des différents projets dans le tableau ci-dessous ;

Nom du projet	Somme HT du projet
Mise en place d'un système photovoltaïque au chalet du bois de Nogent	6300.52 €
Sécurisation des cimetières	40 268.58 €
Extension du dispositif de vidéoprotection	78 672.85 €
Filtres de la piscine	17 259.65 €
Travaux de rénovation thermique du Groupe scolaire Baudon-Rostand bâtiment A	608 231.50 €

AUTORISE M. le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'ensemble des financeurs institutionnels (État, Communauté européenne, Région Grand Est, Conseil départemental de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne, Pays de Chaumont, Agence de l'Eau Seine-Normandie) et privés ;

SOLLICITE de la Préfecture de la Haute-Marne l'autorisation de commencer les travaux dès lors que le dossier sera réputé complet ;

SOLLICITE des autres financeurs l'autorisation de commencer les travaux avant toute décision d'octroi des subventions.

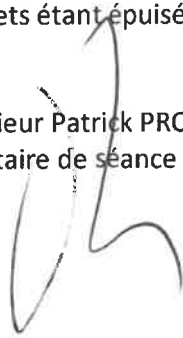
25 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h27.

Monsieur Patrick PRODHON
Secrétaire de séance



Monsieur PONCE Thierry,
Maire

